

ACTION URGENTE

UN KURDE RISQUE L'EXÉCUTION LE 11 NOVEMBRE

Ehsan (Esmail) Fattahian, membre de la minorité kurde d'Iran, doit être exécuté dans la province du Kurdistan (nord-ouest de l'Iran) le 11 novembre. Amnesty International craint que deux autres Kurdes d'Iran ne soient exécutés très prochainement, probablement en représailles à une série d'assassinats et de tentatives d'assassinat de fonctionnaires dont le Kurdistan a été le théâtre en septembre 2009.

L'avocat d'**Ehsan (Esmail) Fattahian** a été convoqué pour assister à son exécution le 11 novembre à la prison de Sanandaj, la capitale de cette province. Ehsan Fattahian a été arrêté entre avril et août 2008. Selon certaines informations, il pourrait avoir été torturé en détention. La première chambre du tribunal révolutionnaire de Sanandaj l'a condamné à dix ans d'emprisonnement en exil, à l'issue d'un procès au cours duquel il n'a pas pu bénéficier des services d'un avocat. Ehsan Fattahian et le ministère public ont tous deux fait appel de ce jugement, et en janvier 2009, la quatrième chambre de la cour d'appel du Kurdistan l'a annulé. À la place, elle l'a condamné à mort pour « inimitié à l'égard de Dieu » en raison de son appartenance présumée à un groupe armé d'opposition illégal – qui semble être le Parti pour une vie libre au Kurdistan (PJAK). Amnesty International croit savoir que cette nouvelle condamnation a été confirmée par la Cour suprême.

Deux autres hommes, **Habibollah Latifi**, arrêté en octobre 2007, et **Sherko Moarefi**, en octobre 2008, demeurent incarcérés dans le quartier des condamnés à mort de la prison de Sanandaj. Amnesty International craint l'exécution imminente de ces trois prisonniers kurdes depuis qu'un juge de Sanandaj a reçu l'ordre, en octobre, d'y procéder.

Les autorités iraniennes ont déjà exécuté des prisonniers politiques lorsqu'elles pensaient que des crimes avaient été commis par des membres du même groupe.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS (en persan, en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités à empêcher l'exécution d'Ehsan (Esmail) Fattahian, prévue le 11 novembre ;
- engagez-les à commuer sa condamnation à mort et celles prononcées contre Habibollah Latifi et Sherko Moarefi ;
- déclarez-vous préoccupé par les informations indiquant qu'Ehsan Fattahian a été torturé et qu'il a été condamné à mort en appel à l'issue d'un procès inéquitable ;
- exhortez les autorités à instaurer immédiatement un moratoire total sur les exécutions, ce qui constituerait un premier pas vers l'abolition de la peine de mort.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 11 NOVEMBRE 2009 À :

Responsable du pouvoir judiciaire :
Ayatollah Sadeqh Larijani, Office of the Head of the Judiciary, Pasteur St., Vali Asr Ave., south of Serah-e Jomhuri, Tehran 1316814737, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : *via son site Internet :*
<http://www.dadiran.ir/tabid/75/Default.aspx> (1^{er} champ comportant une étoile : prénom ; 2^e champ : nom de famille ; 3^e champ : adresse électronique)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Guide spirituel de la République islamique d'Iran :
Ayatollah Sayed 'Ali Khamenei
The Office of the Supreme Leader
Islamic Republic Street – End of Shahid Keshvar Doust Street, Tehran, République islamique d'Iran

Courriers électroniques : *via son site Internet :*
<http://www.leader.ir/langs/en/index.php?p=letter> (en anglais)
<http://www.leader.ir/langs/fa/index.php?p=letter> (en persan)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Excellence,*

Copies à :
Gouverneur de la province du Kurdistan :
Esmail Najjar
Courriers électroniques : **Veillez adresser vos messages en persan ou en kurde via le formulaire en ligne figurant sur le site http://www.ostan-kd.ir/Default.aspx?tabid=150&cv=4@0_1. Pour envoyer des courriers en anglais, en français ou dans d'autres langues, veuillez utiliser le formulaire en anglais disponible à l'adresse suivante : <http://en.ostan-kd.ir/Default.aspx?TabID=59>**
Formule d'appel : *Dear Governor, / Monsieur le Gouverneur,*

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Iran dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 271/09 (MDE 13/102/2009). Pour plus d'informations : <http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE13/102/2009/fr>.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN KURDE RISQUE L'EXÉCUTION LE 11 NOVEMBRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Kurdes sont l'une des nombreuses minorités que compte l'Iran. Ils vivent principalement dans l'ouest et le nord-ouest du pays, dans la province du Kurdistan et dans les provinces environnantes situées à la frontière des régions kurdes de Turquie et d'Irak. Ils sont victimes de discrimination dans les domaines religieux, économique et culturel. Pendant des années, des organisations kurdes telles que le Parti démocratique du Kurdistan d'Iran (PDKI) et le Komala (Organisation révolutionnaire des travailleurs du Kurdistan) ont opposé une résistance armée à la République islamique d'Iran. Un autre groupe armé, le Parti pour une vie libre au Kurdistan (PJAK), créé en 2004, continue de mener des attaques armées contre les forces de sécurité iraniennes.

Aucun groupe n'a revendiqué la série d'assassinats et de tentatives d'assassinat commis au Kurdistan entre le 9 et le 19 septembre 2009, qui a visé principalement des dignitaires religieux et des juges. Parmi les personnes tuées figuraient le responsable du conseil municipal de Sanandaj, un religieux sunnite qui avait soutenu la campagne pour la réélection du président Ahmadinejad et le représentant du Kurdistan à l'Assemblée des experts (l'organe qui nomme le Guide suprême). Deux juges ont en outre été blessés lors de ces attaques. Les autorités ont accusé successivement le PJAK et la « *frange dure des fondamentalistes sunnites* » en relation avec des services de renseignement étrangers. Le 28 septembre 2009, différents médias iraniens ont indiqué que plusieurs personnes soupçonnées d'être responsables des attaques avaient été arrêtées sur les lieux d'une autre attaque dans laquelle deux personnes avaient été tuées.

Amnesty International condamne sans réserve les attaques visant des civils, y compris des juges, des religieux et des élus locaux ou nationaux, car elles constituent une violation des principes fondamentaux du droit international humanitaire. Ces principes interdisent totalement les attaques visant des civils, tout comme les attaques aveugles et menées de façon disproportionnée. De telles attaques ne peuvent se justifier sous aucun prétexte.

En Iran, de nombreuses infractions sont passibles de la peine capitale, notamment celle d'« *inimitié à l'égard de Dieu* » – souvent invoquée en cas d'opposition armée à l'État – mais aussi d'autres infractions relatives à la sécurité nationale telles que l'espionnage.

Au moins onze autres Kurdes – dix hommes et une femme – seraient dans le quartier des condamnés à mort en raison de leur appartenance à des organisations kurdes interdites et de leurs activités pour le compte de ces groupes. Il s'agit de Farzad Kamangar, Farhad Vakili, Ali Haydarian, Farhad Chalesh (ressortissant turc), Rostam Arkia, Ramazan Ahmad (ressortissant syrien), Fasih (Fateh) Yasmini, Hossein Khezri, Anvar Rostami, Shaker Baghi et Zeynab Jalalian. Pour de plus amples informations sur le cas de certains Kurdes condamnés à mort pour des infractions d'ordre politique, notamment ceux dont les noms sont cités dans cette Action urgente, veuillez consulter la page suivante (en anglais uniquement) : <http://www.amnesty.org/en/library/info/MDE13/012/2009/en>.

En mai 2009, trois personnes appartenant à la minorité baloutche d'Iran ont été exécutées en public à Zahedan, moins de quarante-huit heures après un attentat visant les fidèles d'une mosquée. Cette attaque, qui a fait vingt-cinq victimes, a été revendiquée par le Mouvement iranien de résistance des peuples (anciennement Jondallah). Les trois hommes exécutés avaient déjà été condamnés à mort mais leur exécution a été programmée à la suite de l'attaque contre la mosquée. Des représentants de l'État ont affirmé que de nouveaux interrogatoires avaient eu lieu après cet attentat à la bombe et que ces hommes avaient « avoué » être impliqués dans l'introduction des explosifs sur le territoire iranien.

En 1988, des milliers de prisonniers politiques, principalement des membres de l'Organisation iranienne des moudjahidin du peuple (OIMP) ou d'organisations gauchistes, ont été exécutés lors de ce que l'on appelle communément le « *massacre des prisons* ». Ces exécutions ont eu lieu au lendemain de l'accord de cessez-le-feu entre l'Iran et l'Irak et d'une incursion armée menée quelques jours plus tard par des membres de l'OIMP basés en Irak, qui a été repoussée par l'armée iranienne. La plupart des personnes exécutées étaient déjà détenues ou emprisonnées au moment de cette incursion et ne pouvaient donc pas être impliquées dans des activités d'espionnage ou de terrorisme, comme l'a pourtant prétendu le gouvernement. Personne n'a été tenu de rendre des comptes à la suite de ce massacre.

Action complémentaire sur l'AU 271/09, MDE 13/119/2009, 9 novembre 2009

